

ANNEXE 2 (SUITE)

DESCRIPTION DU GROUPE 2 (MATÉRIEL DE GUERRE) TELLE QUE PRÉSENTÉE DANS LE GUIDE À LA LISTE DES MARCHANDISES D'EXPORTATION CONTRÔLÉE

LMEC ARTICLES**No.****DESCRIPTION**

- | | |
|------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2011 | Matériels électroniques spécialement conçus pour l'usage militaire, et leurs composants spécialement conçus |
| 2013 | Matériels et constructions blindés ou de protection |
| 2014 | Matériels spécialisés pour l'entraînement militaire ou la simulation de scénarios militaires, et leurs composants et accessoires spécialement conçus |
| 2015 | Matériels d'imagerie ou de contre-mesure, spécialement conçus pour l'usage militaire, et leurs composants et accessoires spécialement conçus |
| 2016 | Pièces de forge, pièces de fonderie et demi-produits spécialement conçus pour les produits visés par les articles 2001, 2002, 2003, 2004, 2006, 2010, 2023 ou 2026 de cette liste |
| 2017 | Autres équipements, matériaux et bibliothèques, et leurs composants spécialement conçus |
| 2018 | Matériels et technologie pour la "production" de biens définis dans cette liste |
| 2020 | Matériels cryogéniques et "supraconducteurs", et leurs composants et accessoires spécialement conçus |
| 2023 | Systèmes d'armes à énergie dirigée, matériels connexes ou de contre-mesure et modèles d'essai, et leurs composants spécialement conçus |
| 2024 | "Logiciel" |